COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

Les mobilisations et la grève du mardi 13 octobre, auxquelles l'ensemble des syndicats de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont appelées, en soutien aux lycéen·nes et étudiant·es, mais également sur leurs revendications pour la défense du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont à nouveau rassemblé des centaines de milliers de manifestant·es, démentant l'idée d'une décrue que le gouvernement tentait d'afficher. Nos organisations saluent la réussite de cette journée et la détermination des manifestant·es.

Nous dénonçons avec force la répression violente qui a frappé des manifestant·es et des responsables syndicaux, notamment à Lyon, où des jeunes manifestant·es et des collègues et ont été blessé·es et interpellé·es. Nous leur apportons notre plein soutien et exigeons que toute la lumière soit faite sur ces violences inacceptables et totalement disproportionnées. La judiciarisation de l'action syndicale et les intimidations contre les étudiant·es mobilisé·es doivent cesser immédiatement.

Nous condamnons également les fermetures administratives abusives, décidées sans cadre réglementaire clair, qui pénalisent les personnels comme les étudiant·es, et empêchent les rassemblements et les assemblées générales. Nous exigeons également le strict respect des franchises universitaires. L'université doit rester un lieu de débat ouvert, de réflexion collective et de démocratie.

Toutes les heures de cours qui n'ont pu être assurées du fait d'une fermeture administrative ou d'une fermeture de bâtiment, doivent être réputées faites et payées, que ce soit pour les titulaires, contractuel·les, vacataires et alternant·es. Si l'employeur n'est pas en mesure d'assurer l'accès aux locaux, il ne peut exiger de « rattraper » des heures non faites. Nous exigeons que ces heures soient comptabilisées dans les services.

Le recours forcé au télétravail et à l'enseignement à distance – qui reste un mode dégradé – est inacceptable, voire illégal. Les pressions faîtes sur les enseignant·es précaires pour assurer les cours en distanciel ne sont pas admissibles. Dans le cas d'une fermeture administrative ou fermeture de bâtiment, les collègues doivent être placé·es par leur hiérarchie en autorisation spéciale d'absence. Ils ne peuvent se voir imposer un jour de congé. Par ailleurs, nous rappelons que les enseignant·es et enseignant·es chercheur·es ne sont pas inclus dans l'accord télétravail. Les « composantes ou responsables de formations ne peuvent donner des instructions spécifiques » aux enseignant·es consistant à enseigner à distance des cours prévus uniquement en présence dans les maquettes de nos formations. Les conditions des enseignements à distance doivent être déterminées par le conseil académique et doivent figurer dans le contrat pluriannuel de l'établissement avec l'État (article L. 611-8 du code de l'éducation). Par ailleurs, pour les diplômes nationaux (licence, licence professionnelle et master), l'arrêté fixant le cadre national des formations précise que les dispositifs

pédagogiques doivent être approuvés par la CFVU et leurs caractéristiques transmises lors de l'accréditation. Le passage d'un cours à distance ne peut donc être appliqué de manière arbitraire par un·e enseignant·e ou une quelconque autorité de l'université.

Nous exigeons que les étudiant·es mobilisé·es ne soient pas pénalisé·es pour leurs absences et que toute évaluation soit suspendue durant la période de mobilisation. Les directions doivent garantir un cadre serein, respectueux des droits, et cesser les pressions administratives qui s'exercent sur les étudiant·es et le personnel.

Face à une jeunesse qui se mobilise pour ses conditions d'études, pour un service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de haut niveau ouvert à toutes et tous mais aussi pour une société plus juste, nous appelons l'ensemble des personnels à s'engager ou à continuer à le faire et se mobiliser à leurs côtés, y compris par la grève (des préavis sont déposés) et y compris durant les vacances si nécessaire, dans les universités comme dans les manifestations interprofessionnelles. Les organisations de jeunesse appellent à faire du samedi 17 octobre une nouvelle étape de mobilisation. Là où les cadres de mobilisation permettent de rassembler les personnels, nos organisations répondront présentes.

Une réponse budgétaire immédiate doit être apportée aux revendications étudiantes qui rejoignent par ailleurs les nôtres : des moyens pour l'enseignement supérieur et la recherche publics (voir ici le communiqué du 9 octobre pour plus de détails des revendications).

La réussite du 13 octobre s'inscrit dans une dynamique plus large. Nos organisations appellent d'ores et déjà à mettre en perspective et construire la mobilisation interprofessionnelle du 5 novembre qui portera les mêmes exigences de justice sociale, de moyens pour les services publics, de lutte contre la précarité et de respect des libertés fondamentales. Sans investissements massifs, sans reconnaissance des missions, sans protection des personnels et des étudiant·es, aucune politique publique ne peut tenir.